



ANDREANI HUMBERT

AVOCATS

LE DROIT POUR VALEUR AJOUTEE

QUI SOMMES – NOUS ?

Fondé en 2015, le Cabinet **Andreani-Humbert** s'est imposé comme un partenaire juridique pluridisciplinaire de référence dans le Sud de la France.

Structuré autour de **trois pôles d'expertise** - Droit des affaires, Droit immobilier, et Droit public - notre cabinet se distingue par une approche personnalisée et une expertise pointue, illustrée par de nombreux succès dans des affaires complexes.

Notre cabinet est présent à Aix-en-Provence et Marseille où une équipe de dix experts du droit vous accompagnent.

NOS POLES D'EXPERTISE

- ✓ **Droit des Affaires** : Nous accompagnons le dirigeant dans tous les aspects de la vie de son entreprise. Récemment, nous avons accompagné avec succès un chef d'entreprise dans le rachat d'une société locale d'étanchéité : création de la holding, accompagnement dans le financement, audit de la cible, apport des correctifs, cession, garantie d'actif et de passif... Et aujourd'hui gestion des litiges-fournisseurs, accompagnement RH et préparation de nouvelles opérations de croissance externe. Nous connaissons nos clients dans tous les aspects de leur quotidien.
- ✓ **Droit Immobilier et Construction** : Nous avons accompagné des partenaires locaux dans la réalisation de projets immobiliers d'envergure, du montage juridique au règlement des troubles anormaux de voisinage, ainsi que des litiges de construction et des relations bailleur-preneur.
- ✓ **Droit Public** : Notre expertise se concrétise notamment dans notre accompagnement réussi dans de nombreux projets d'aménagement territoriaux, renforçant l'attractivité des collectivités locales que nous conseillons.

NOS VALEURS

❖ Réactivité & Disponibilité

- Nous nous engageons à être toujours à votre écoute, avec un **associé-référent** dédié à la supervision de votre dossier pour une réactivité maximale.

❖ Engagement

- Nous vivons notre engagement comme un devoir et une raison d'être, à vos côtés à chacune des étapes de votre dossier, notre équipe est accessible et impliquée.
- Nous sommes à vos côtés, y compris dans vos démarches d'aide juridictionnelle ou de demande de protection juridique, reflétant notre volonté d'accessibilité de la justice pour tous.

❖ Ethique

- Nous voyons le droit comme un levier de développement durable et juste, à l'image de notre engagement auprès d'associations locales telles que 60 000 Rebonds.

❖ Transparence

- Dès notre première rencontre, une lettre de mission claire fixe les honoraires, garantissant une relation basée sur la confiance mutuelle.

NOS CLIENTS PARLENT DE NOUS



Remi N

2 avis



★★★★★ il y a un an

Je suis extremement satisfait des prestations du cabinet Andreani Humbert que je recommande fortement.

Encore merci.



Xavier R

1 avis



★★★★★ il y a 2 ans

Nous travaillons depuis plusieurs années maintenant avec ce cabinet et nous en sommes très satisfaits, tant en termes de qualité de travail que de réactivité et de disponibilité, et ce dans deux domaines principaux : Droit des affaires et Droit immobilier. Les avocates en charge de nos dossiers sont à la fois très professionnelles et sympathiques, ce qui rend la collaboration du coup



Yann V

5 avis · 1 photo



★★★★★ il y a 2 ans

Aspects positifs : Professionnalisme, Qualité, Réactivité

Exerçant auprès d'un institutionnel, cela fait 5 ans que je travaille avec ce cabinet d'avocats. Leur disponibilité, leur réactivité et leur excellence n'ont jamais été démenties. Ces qualités précieuses nous assurent une sérénité et une confiance qui nous sont très chères. C'est un plaisir renouvelé que de faire appel à ce cabinet.



Yann D.

4 avis



★★★★★ il y a 2 ans

Aspects positifs : Professionnalisme, Qualité, Réactivité

Je recommande vivement ce cabinet d'avocats avec qui nous travaillons depuis de longues années, et qui nous accompagne dans la structuration et le développement de notre groupe. Nous faisons appel au cabinet Andreani-Humbert pour deux ... [Plus](#)

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



Sophie ABBES
Secrétaire juridique



Joseph ANDREANI
Avocat Associé
Barreau d'Aix-en-Provence
Droit Public, Urbanisme
Droit des collectivités territoriales
Droit de la fonction publique
Marchés et contrats administratifs



Céline HUMBERT
Avocat Associé
Barreau de Marseille
Droit des Sociétés,
Droit Commercial et des affaires,
Economie sociale et solidaire,
Droit social



Marina COLLIN
Avocat associé
Barreau d'Aix-en-Provence
Immobilier et construction
Droit civil



Philippe TOSI
Avocat Senior
Droit Public



Alix-Anne SAURET
Avocat Senior
Droit Public
environnement



Blandine PARISSE
Elève avocat
Droit Public



Valentine WIRIG
Avocat
Droit des sociétés
Droit des sociétés et des affaires – Droit immobilier
Droit social - ESS



Morgane DE BRUYN
Avocat
Droit des sociétés et des affaires
Droit social - ESS



Odile GIROD
Avocat Senior
Droit Immobilier



Marc-Olivier DALLOT
Elève avocat
Droit immobilier

Le Pôle Droit des Affaires



Maître Céline Humbert, associé fondateur, développe depuis une quinzaine d'années une compétence spécifique en droit des affaires.

A la suite d'une expérience professionnelle acquise au sein de différents cabinets d'avocats spécialisés **d'envergure nationale**, elle apporte une vision pratique et efficace du droit des affaires (droit commercial, contrats, droit des sociétés, transmission d'entreprise, procédures collectives et droit social).

« Nous devons à nos clients des stratégies efficaces. Ils veulent des réponses claires, utiles et adaptées à leurs urgences. »

En accord avec ses valeurs et forte de son expérience en matière associative, elle porte un engagement particulier aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire tels que **60 000 REBONDS**, association au sein de laquelle elle accompagne bénévolement des dirigeants ayant déposé leur bilan à reconstruire un projet professionnel.

DROIT DES AFFAIRES



❖ DROIT COMMERCIAL, DROIT DES CONTRATS

- Baux commerciaux, baux civils et professionnels, contrats commerciaux et réseaux de distribution, conditions générales de vente ou d'utilisation
- Règlement amiable des litiges, contentieux commercial

❖ DROIT DES SOCIETES

- Constitution et gouvernance, rédaction des statuts, pacte d'actionnaires, opérations sur le capital, émission de valeurs mobilières, capital-investissement
- Approbation des comptes annuels, accompagnement juridique quotidien
- Relations intra-groupes, conventions de trésorerie et conventions d'animation, actionnariat salarié, accompagnement du dirigeant, contentieux entre associés

❖ ACQUISITION, CESSION, TRANSMISSION D'ENTREPRISE

- Audit, acquisition et cession de fonds de commerce, de parts et actions, garantie d'actif et de passif, contentieux post-cession

❖ RESTRUCTURATION

- Fusion, scission, apport partiel d'actif, transmission universelle de patrimoine

❖ ENTREPRISES EN DIFFICULTES

- Mandats ad'hoc, conciliation, sauvegarde et redressement judiciaire, liquidation judiciaire, déclaration de cessation des paiements
- Responsabilité des dirigeants, cautions personnelles, offre de reprise (assistance et mise en œuvre)

DROIT SOCIAL



❖ CONTRATS DE TRAVAIL

❖ RELATIONS INDIVIDUELLES DU TRAVAIL

❖ RUPTURES CONVENTIONNELLES, TRANSACTIONS

❖ CONTENTIEUX

❖ ACTIONNARIAT SALARIE

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



❖ OSBL ET AUTRES ACTEURS DE L'ECOMONIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Associations, Fonds de dotation, Fondations, Fédérations, Unions, Syndicats et organisations professionnelles, Organismes du secteur social et médico-social, GIE, Sociétés coopératives
- Accompagnement à projet, constitution, règlement intérieur, gouvernance, approbation des comptes, restructuration : fusion, scission, apport partiel d'actif

❖ RELATIONS AVEC LES AUTORITES DE TUTELLE ET ADMINISTRATION

- Rescrit mécénat, demande de reconnaissance d'utilité publique, appel à la générosité du public

❖ FINANCEMENT

- Mécénat, Subventions, parrainage, gestion d'une activité lucrative

Le Pôle Immobilier et Construction



Maître Marina Collin, avocat associé, développe une compétence spécifique en **droit immobilier et de la construction**.

Forte d'expériences professionnelles au sein du département des Bouches-du-Rhône, de collectivités territoriales ainsi que de cabinets d'avocats spécialisés, elle a acquis une expertise particulière en droit immobilier (contentieux de la vente immobilière, droit de la construction, droit rural, droit de la copropriété, droit des lotissements, trouble anormal de voisinage) et procédure civile.

De formation publiciste, elle est le conseil de nombreuses collectivités territoriales et établissements publics qu'elle accompagne tant en conseil qu'en contentieux (expertise, réunions techniques, assistance et représentation en justice etc.) et est donc à même d'apporter une réponse sur-mesure aux acteurs du secteur public.

Etant le conseil de promoteurs, aménageurs, syndics et de particuliers, elle est également en mesure d'anticiper la stratégie adverse et d'y apporter des réponses concrètes.

Depuis 2019, elle est également mandataire en transaction immobilière.

IMMOBILIER & CONSTRUCTION



❖ TROUBLE ANORMAL DU VOISINAGE :

- Expertise judiciaire, indemnisation des troubles (perte d'ensoleillement, création de vue, perte de valeur vénale du bien, perte d'intimité), référé préventif, Référé

❖ DROIT CONSTRUCTION:

- Mise en œuvre de la garantie décennale, biennale, parfait achèvement, référé préventif, expertise judiciaire, inexécution contractuelle, référé
- Action en démolition

❖ DROIT LOCATIF

- Baux d'habitation (meublé/non meublé), baux commerciaux, baux professionnels, rédaction de bail, congé, indemnité d'éviction, expulsion
- Révision du loyer, cession de droit au bail, recouvrement des impayés, procédure d'abandon des meubles

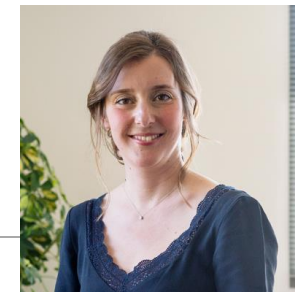
❖ DROIT RURAL

- Bornage amiable, bornage judiciaire, servitudes de passage, servitudes d'écoulement des eaux, prescription acquisitive

❖ DROIT DE LA COPROPRIETE ET DES ASSOCIATIONS SYNDICALES LIBRES

- Violation du règlement de copropriété, rédaction de statuts, convocation, PV d'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire
- Demande de désignation d'un administrateur provisoire

CIVIL ET PATRIMOINE



❖ **CONTENTIEUX CIVIL ET CONTRACTUEL**

- Responsabilité contractuelle, responsabilité délictuelle, expertise judiciaire

❖ **PLACEMENT ET FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

- Assurance, surendettement des particuliers, prêt à la consommation, prêt immobilier, constitution de SCI

❖ **TRANSMISSION DU PATRIMOINE**

- Démembrement de propriété, assurance-vie, libéralités, dons manuels et legs, préparation à la transmission à titre gratuit du patrimoine
- Audit juridique, protection du conjoint survivant, cessions et transmissions de parts

❖ **COUPLE**

- PACS, concubinage, divorce/séparation

❖ **FISCALITE PERSONNELLE**

- IFI, impôt sur le revenu, fiscalité des SCI

Pôle Droit Public



Maître Joseph Andreani, associé fondateur, développe depuis une quinzaine d'années une compétence spécifique en conseil et contentieux administratifs.

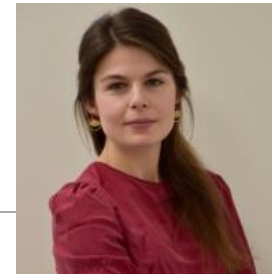
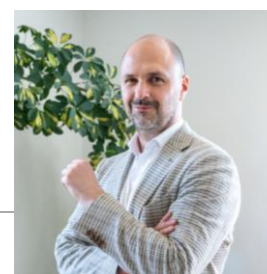
A la suite d'une expérience professionnelle acquise au sein de juridictions administratives, de collectivités territoriales et de cabinets d'avocats spécialisés, il dispose d'une connaissance précise du droit administratif et de ses enjeux.

Ancien chargé d'enseignement à la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, il intervient en parallèle de son activité d'avocat dans différents établissements publics ou privés de formation professionnelle, notamment le centre national de la fonction publique territoriale.

Fort de cette expérience, Joseph Andreani propose aux différents acteurs un accompagnement ciblé en conseil et contentieux administratif.

- Titulaire du certificat de spécialisation en droit public avec les qualifications spécifiques « urbanisme et aménagement du territoire », « marchés et contrats administratifs » et « collectivités territoriales ».

URBANISME ET AMENAGEMENT



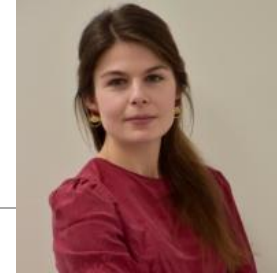
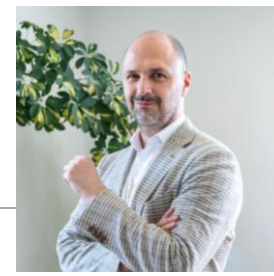
❖ AUTORISATIONS D'URBANISME

- Assistance au montage des dossiers d'autorisation , suivi des procédures d'instruction, traitement des refus ou retraits d'autorisation
- Législation relative aux monuments historiques, procédures de consultation prévues au code du patrimoine, avis de l'Architecte des Bâtiments de France, recours devant le préfet de Région
- Audit de permis
- Régularisation des travaux effectués sans autorisation et/ou irréguliers au regard du droit de l'urbanisme (permis de régularisation)
- Contentieux des projets de construction

❖ DOCUMENTS D'URBANISME

- Suivi des procédures d'élaboration, de modification, de révision ou de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et des procédures « Grenelle II »
- Audits de constructibilité et études de faisabilité des projets
- Assistance au montage des demandes de certificat d'urbanisme d'information (CUa) ou préopérationnel (CUb)
- Contentieux de l'approbation ou du maintien en vigueur des zonages - procédures d'abrogation prévue à l'article 16-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000
- Gestion de l'annulation ou de la déclaration d'illégalité des documents d'urbanisme

COLLECTIVITES TERRITORIALES



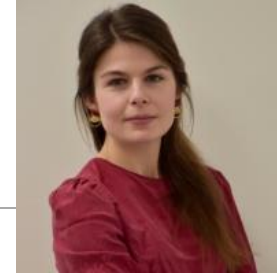
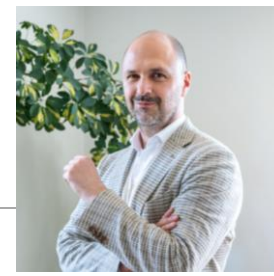
❖ RESPONSABILITE DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Dommages de travaux publics, responsabilité hospitalière, responsabilité du fait des décisions illégales, dysfonctionnement des services
- Détermination du régime de responsabilité, possibilité de négociation lors de la phase d'indemnisation

❖ GESTION DES BIENS PUBLICS, PREEMPTION, EXPROPRIATION

- Acquisitions des biens publics, gestion et valorisation du domaine, protection du domaine, aliénation du domaine (procédure de cession d'un bien appartenant à une personne publique, désaffectation, déclassement d'une dépendance du domaine public)
- Suivi des procédures d'exercice du droit de préemption urbain, analyse des projets d'action ou d'opération d'aménagement correspondants et des cessions de biens ou de droits soumises au droit de préemption, vérification de la régularité formelle de la procédure
- Procédures d'institution du droit de préemption urbain, exécution de la préemption – contentieux de la fixation du prix, suivi des procédures d'expropriation (enquêtes publiques, déclaration d'utilité publique, enquêtes parcellaires)
- Assistance aux procédures d'acquisition amiable, contentieux de la phase administrative ou judiciaire de l'expropriation, assistance et représentation devant la juridiction de l'expropriation

MARCHES ET CONTRATS ADMINISTRATIFS



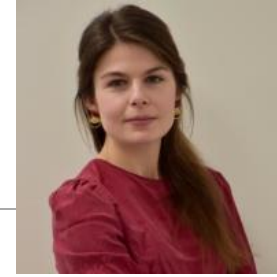
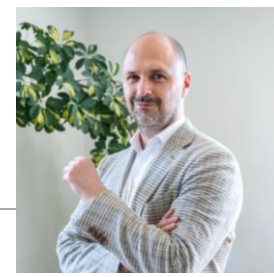
❖ CONTRATS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Convention d'occupation, baux emphytéotiques administratifs, autorisation d'occupation temporaire, conventions de servitude
- Assistante à la rédaction et à la passation
- Détermination de la redevance d'occupation du domaine public

❖ COMMANDE PUBLIQUE

- Marchés publics, délégations de service public, contrats de partenariats, concession de travaux et de services
- Assistance au montage de dossiers de consultation et de dossiers de candidature et d'offres
- Contentieux contractuel relatif à la passation (référé précontractuels, recours contre le contrat ou indemnitaires), à l'exécution (règlement des litiges liés à l'exécution du contrat et sanctions d'inexécution) et à la résiliation du contrat
- Conciliation, médiation et transaction

FONCTION PUBLIQUE



❖ CONTENTIEUX DISCIPLINAIRE

Pour les employeurs publics : identification de la nature des fonctionnements (problèmes d'insuffisance professionnelle ou disciplinaire), aide à la constitution des dossiers disciplinaires, assistance devant les conseils de discipline (représentation devant les conseils de discipline de recours), suivi des procédures contentieuses

Pour les agents publics : demande de communication des dossiers personnels et rédaction d'observations en défense, assistance et représentation devant les conseils de discipline et suivi des procédures contentieuses

❖ CONTRATS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS NON TITULAIRES

- Examen des conditions de recrutement, suivi du renouvellement ou du non-renouvellement des contrats,
- Conseil sur l'évolution des contrats (conditions de conclusion d'avenants), conseils sur la reprise de contrat d'agents de droit privé après activités privées

❖ EVOLUTION DE LA CARRIERE DES AGENTS PUBLICS

- Congés maladie, détachements, disponibilité, suivi des procédures devant les comités médicaux, commissions administratives partiales
- Suivi des procédures de reclassement, de réintégration

TRANSPARENCE FINANCIERE

- Les consultations juridiques sont données sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 18h à Marseille ou au Tholonet, par téléphone et visioconférence.
- Le premier rendez-vous nous permet de cerner vos besoins et est entièrement gratuit.
- Le taux horaire du cabinet est de 270 € HT (324 € TTC) . Des tarifs au forfait ou des abonnements vous sont proposés chaque fois que le dossier s'y prête.
- Pour toute mission qui nous est confiée, une convention d'honoraires est conclue.
- Si besoin, nous vous accompagnons dans votre démarche auprès de votre protection juridique.

Contactez-nous

- ❖ Au Tholonet, 434 allée François Aubrun, Le Triangle vert, bât, 1-Tél: 04 42 24 96 44
- ❖ A Marseille, 17 rue Venture 1^{er} arrondissement - Tél: 04 91 06 09 50
- ❖ Site internet : www.andreani-humbert.com
- ❖ Email : contact@andreani-humbert.com

